

Rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2020

Luxembourg, le 25 octobre 2021

En date du 25 octobre 2021, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2020. Le contrôle des comptes de l'Etat par la Cour des comptes s'effectue sur une base annuelle.

Suivant l'article 10, paragraphe (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le compte général de l'Etat « porte sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat par article budgétaire, ainsi que sur les fonds spéciaux, et est présenté suivant la même subdivision que le budget. »

Le rapport général portant sur l'exercice 2020 comporte notamment les trois volets suivants :

- une analyse du résultat de l'exercice budgétaire 2020 selon la législation nationale ;
- une analyse des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2020 ;
- une présentation succincte des mesures adoptées dans le cadre de la pandémie du COVID-19.

A relever que, par rapport au budget définitif de l'Etat de l'exercice 2020, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2020 se résument comme suit :

	Budget définitif 2020	Compte général 2020	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
- courantes	17.786.692.095,00	16.595.435.752,93	-1.191.256.342,07	-6,70%
- en capital	98.894.500,00	93.112.532,26	-5.781.967,74	-5,85%
- opérations financières	2.458.175.400,00	4.352.526.844,41	1.894.351.444,41	77,06%
Total recettes (1)	20.343.761.995,00	21.041.075.129,60	697.313.134,60	3,43%
Dépenses				
- courantes	16.518.324.036,00	17.650.836.351,48	1.132.512.315,48	6,86%
- en capital	2.449.642.425,00	2.830.792.354,00	381.149.929,00	15,56%
- opérations financières	2.054.204.800,00	2.539.705.320,80	485.500.520,80	23,63%
Total dépenses (2)	21.022.171.261,00	23.021.334.026,28	1.999.162.765,28	9,51%
Excédent (1) - (2)	-678.409.266,00	-1.980.258.896,68	-1.301.849.630,68	

Source chiffres : budget de l'Etat 2020, compte général 2020, tableau : Cour des comptes

Le compte général de l'exercice 2020 affiche un excédent de dépenses de 1.980,26 millions d'euros, alors que le budget définitif a tablé sur un excédent de dépenses de 678,41 millions d'euros. Il s'agit d'une différence de 1.301,85 millions d'euros. Cette différence significative s'explique par les variations importantes des recettes pour opérations financières, des recettes courantes et des dépenses courantes. L'augmentation des recettes pour opérations financières s'explique par la souscription d'emprunts obligataires pour financer les différentes aides et mesures liées à la crise sanitaire qui n'était pas prévue au budget définitif de l'exercice 2020. La baisse importante des recettes courantes est notamment due à des moins-values de l'impôt général sur le revenu des collectivités et des traitements et salaires ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée. En ce qui concerne l'augmentation des dépenses courantes, celle-ci provient majoritairement de la dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi pour un montant de 800 millions d'euros qui n'était pas prévue au budget définitif de l'exercice 2020.

Côté recettes, le compte général pour l'exercice 2020 comprend des recettes courantes de 16.595.435.752,93 euros, des recettes en capital de 93.112.532,26 euros et des recettes pour opérations financières de 4.352.526.844,41 euros, soit un total de 21.041.075.129,60 euros. Les recettes totales effectives dépassent les prévisions du budget définitif de 697.313.134,60 euros, soit un écart de 3,43%. En faisant abstraction des

opérations financières réalisées en 2020, les recettes totales effectives sont inférieures aux prévisions du budget définitif pour un montant de 1.197.038.309,81 euros, soit un écart de 6,69%.

Côté dépenses, le compte général pour l'exercice 2020 porte sur des dépenses courantes de 17.650.836.351,48 euros, des dépenses en capital de 2.830.792.354,00 euros et des dépenses pour opérations financières de 2.539.705.320,80 euros, soit des dépenses totales de 23.021.334.026,28 euros. Les dépenses totales effectives dépassent les prévisions du budget définitif de 9,51%. En faisant abstraction des dépenses pour opérations financières réalisées en 2020, les dépenses totales dépassent les prévisions du budget définitif de 1.513.662.244,48 euros, soit un écart de 7,98%.

Le compte général de l'exercice 2020, hors opérations financières, affiche donc un excédent de dépenses de 3.793,08 millions d'euros, alors que le budget définitif a tablé sur un déficit de 1.082,38 millions d'euros.

Finalement, le présent rapport recense les mesures discrétionnaires adoptées par le Gouvernement en vue d'atténuer les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie du COVID-19 sur le Grand-Duché. Dans ce contexte, la Cour encourage la mise en place par le gouvernement d'un suivi et d'une évaluation itératifs des mesures mises en place dans le cadre de la crise du COVID-19 lors du dépôt des comptes généraux de l'Etat, des Programmes de stabilité et de croissance et/ou lors de la présentation du budget de l'Etat.

Il serait utile que ce suivi fasse entre autres état d'une ventilation détaillée de l'ensemble des mesures et mentionne l'enveloppe budgétaire allouée à chaque mesure, les dépenses à charge de l'exercice, ainsi que le solde éventuel à reporter aux exercices ultérieurs.

Compte tenu du fait que certaines mesures sont d'application sur plusieurs exercices, il conviendrait également d'y indiquer celles qui ont cessé de produire leurs effets au cours de l'exercice et celles qui restent en vigueur au-delà de l'exercice en question. Au-delà de l'enveloppe déboursée pour déployer chacune des mesures, il serait propice d'en indiquer le nombre de bénéficiaires (personnes morales et/ou physiques) afin de pouvoir en jauger la portée.

Le rapport général de la Cour est téléchargeable sur Internet sous l'adresse : [www.cour-des-comptes.lu](http://www.cour-des-comptes.lu).

---

La Cour des comptes est dirigée par un collège composé de cinq membres, à savoir :

Marc Gengler, Président

Patrick Graffé, Vice-président

Tom Heintz, Georges Ramos et Marie-Jeanne Conter, Conseillers.

Contact avec les médias :

Marc Gengler, Président

Tél. : 47 44 56 – 251

[marc.gengler@cc.etat.lu](mailto:marc.gengler@cc.etat.lu)